

RAPPORT D'ACTIVITÉS du GPI 13-15

FIAN Suisse

1. RAPPEL DES OBJECTIFS

2. ACTIVITÉS RÉALISÉES

- * Rencontres avec les autorités communales et cantonales genevoises
- * Conférence pour la Journée mondiale de l'alimentation - soirée courts métrages-débat (octobre)
- * Publication "Agir à Genève pour le droit à l'alimentation dans les pays du Sud"

3. MISE EN VALEUR DU SOUTIEN DE LA FGC dans la communication

4. BILAN DE LA CAMPAGNE "Exigeons la cohérence!" – leçons apprises

5. BILAN COMPTABLE et descriptif

1. Rappel des objectifs

Objectif général du projet :

- L'objectif général de la campagne était de promouvoir la cohérence entre les politiques mises en place par les autorités genevoises, les activités économiques qui se déroulent à Genève et le respect du droit humain à l'alimentation adéquate dans les pays du Sud. Afin de se rapprocher au mieux de cet ambitieux projet, nous avons déterminé plusieurs objectifs spécifiques.

Objectifs spécifiques :

- Faire avancer la mise en œuvre des recommandations formulées dans la publication « Les impacts de Genève sur le droit à l'alimentation dans les pays du Sud » (publiée en décembre 2012).
- Sensibiliser les autorités genevoises – cantonales et communales – sur leur rôle dans le respect, la protection et la réalisation du droit à l'alimentation dans les pays du Sud.
- Informer les citoyen-ne-s sur leur pouvoir d'action en faveur et pour le respect du droit à l'alimentation dans les pays du Sud.

2. Activités réalisées

* Rencontres avec les autorités cantonales et communales genevoises

Durant les mois de mai à juillet 2013, FIAN Suisse a réalisé plusieurs entretiens avec différents représentants (ou ancien représentants) des autorités cantonales et communales: M. David Hiler, Mme Anne Emery Torracinta, Mme Sophie Forster Carbonnier, Mme Stéphanie Lammar, et M. René Longet. Ces rencontres nous ont permis de nous focaliser sur des thèmes et domaines précis en rapport avec le droit à l'alimentation et sur lesquels les autorités peuvent agir. Nous avons identifié les achats publics, les investissements financiers, les caisses de pension et la solidarité internationale.

Nous avons par la suite envoyé un questionnaire aux 45 communes genevoises et aux autorités du canton de Genève dans le but de mener une enquête sur ces différents thèmes et d'analyser les pratiques de ces autorités.

Ce travail nous a permis de proposer des recommandations destinées aux autorités cantonales et communales afin qu'elles assurent une meilleure cohérence dans la conduite des politiques publiques et contribuent à une meilleure réalisation du droit à l'alimentation dans les pays du Sud. Ces recommandations ont été présentées dans le guide « Agir à Genève pour le droit à l'alimentation dans les pays du Sud » publié en novembre 2013 (voir ci-dessous).

*** Journée mondiale de l'alimentation - soirée courts métrages-débat (14 octobre 2013)**

En collaboration avec Pain pour le Prochain et Action de Carême, nous avons organisé une conférence à l'université de Genève sur le thème : **Spéculation alimentaire, que font ma banque et mon assurance?**

Les personnes suivantes sont intervenues lors de la conférence : Yvan Maillard Ardent (Pain pour le Prochain), Christian Sutter (Assurethic), Leon Volet (Collectif contre la spéculation sur les matières premières) et Léa Winter (FIAN International) qui est Coordinatrice de l'Observatoire sur le droit à l'alimentation et à la nutrition. Selim Neffah, Coordinateur du CODAP (Centre d'appui pour les jeunes en matière de droits de l'Homme) a modéré les débats.

Cette conférence au sujet très porteur a attiré une soixantaine de personnes et a permis de récolter des informations importantes pour la rédaction du guide "Agir à Genève pour le droit à l'alimentation dans les pays du Sud". Elle a clairement démontré l'intérêt que la population genevoise manifeste pour ce sujet, et aussi le manque d'information disponible.

Le logo de la FGC est apparu dans toute la campagne de publicité.



* Publication "Agir à Genève pour le droit à l'alimentation dans les pays du Sud"

Les questions qui ont inspiré la rédaction de ce guide publié en novembre 2013 ont été les suivantes : Comment faire pour que nos activités et modes de vie ici, n'empêchent pas d'autres personnes de vivre dignement et libéré de la faim ? Comment lutter à Genève pour le respect du droit à l'alimentation de millions de personnes dans les pays du Sud ? Comment faire en sorte que les autorités genevoises agissent en conformité avec leurs obligations de respecter, protéger et réaliser le droit à l'alimentation dans les pays du Sud ?

En vertu des obligations juridiques qui découlent des traités internationaux ratifiés par la Suisse, les autorités communales et cantonales genevoises sont en effet juridiquement obligées de respecter, protéger et réaliser le droit à l'alimentation sur leur territoire et dans le reste du monde. Les autorités genevoises doivent donc faire les bons choix, ce qui requière une bonne dose de volonté politique mais aussi une certaine expertise. Nous sommes également partis du principe que la faim est faite de main d'hommes et de femmes et que nous avons donc tous et toutes les moyens de faire en sorte que chaque personne – à Genève, en Suisse et dans le monde – puisse vivre libérée de la faim grâce à des politiques favorisant la réalisation du droit à l'alimentation, et à des comportements individuels et collectifs ne bafouant pas le droit fondamental d'être à l'abri de la faim.

Sur la base d'une série d'entretiens avec les autorités cantonales et communales genevoises, d'un questionnaire envoyés au Canton et aux 45 communes, des contributions à la conférence sur la spéculation alimentaire organisée lors de la Journée mondiale de l'alimentation (14 octobre 2013) avec Pain pour le Prochain et Action de Carême, et à la suite de recherches approfondies, nous avons pu présenter des recommandations aux autorités genevoises et aux citoyens et citoyennes. Ces recommandations et pistes d'action peuvent être résumées de la manière suivante:

Nous avons recommandé aux 45 communes genevoises et au canton de Genève d'adopter une politique d'achats responsables et d'y inclure des critères excluant des entités spéculant sur les matières premières alimentaires, favorisant l'accaparement des terres, l'utilisation d'OGM et contribuant à la production d'agro-carburants. En ce qui concerne les investissements financiers des communes, du canton et des caisses de pension, nous leur avons recommandé de pratiquer des investissements socialement responsables, en incluant également les critères cités plus haut permettant de contribuer à la réalisation du droit à l'alimentation dans les pays du Sud. Nous leur avons également recommandé de nettoyer les portefeuilles financiers, à l'exemple de la ville de Genève, et d'assurer ainsi aux contribuables que leur argent est investi de manière éthique. Nous avons recommandé aux communes et au Canton qui ne suivent pas encore les recommandations de l'ONU et les engagements de la Suisse concernant la part du budget à allouer à la solidarité internationale, d'y consacrer au moins 0,7% au plus vite. Enfin, dans l'esprit de la nouvelle Constitution genevoise, qui prévoit le besoin d'assurer la cohérence de l'action gouvernementale, nous avons recommandé la création d'un Observatoire ayant pour mandat de veiller à la cohérence des politiques publiques dans le canton de Genève et permettant, entre autres, d'assurer un impact positif des politiques publiques sur la réalisation du droit à l'alimentation dans le monde. Cet Observatoire devrait être placé sous la responsabilité de la présidente ou du président du Conseil d'Etat, et réunir les différentes composantes de la société genevoise.

Nous avons proposé aux citoyens et citoyennes des moyens d'action simples et efficaces afin de contribuer ici à Genève, à la réalisation du droit à l'alimentation dans les pays du Sud. Nous leur avons recommandé d'envoyer les lettres-types détachables à la fin du guide à leur banque, à leur assurance et à leur fond de prévoyance afin de les sensibiliser aux conséquences de leurs pratiques, de les mettre sous la pression de l'opinion publique pour finalement faire évoluer les comportements qui favorisent une meilleure protection des droits humains. Nous avons également recommandé aux citoyens et citoyennes de rappeler à leurs autorités – par l'envoi de la lettre-type prévue à cet effet –

qu'elles sont tenues de tout mettre en œuvre pour respecter, protéger et réaliser le droit à l'alimentation dans les pays du Sud. Enfin, nous leur avons recommandé d'utiliser leur pouvoir d'achat en tant que consommateurs et consommatrices, en consommant local et de saison, et des produits éthiques et équitables.

La publication est disponible en format électronique sur notre site et en version papier sur simple demande. Elle a été distribuée à 650 personnes de manière électronique et diffusée sur les réseaux sociaux. Imprimée en 100 exemplaires en novembre 2013, elle a été diffusée aux personnes interviewées, aux participants à la conférence du 14 octobre, aux donateurs, et à quelques membres de nos réseaux. Elle est à télécharger sur le site de FIAN Suisse.



3. MISE EN VALEUR DU SOUTIEN DE LA FGC dans la communication

Le soutien de la FGC a été mentionné sur l'affiche et le flyer de la conférence du 14 octobre 2013 et sur la première page de la publication.

JOURNÉE MONDIALE DE L'ALIMENTATION 2013
14 octobre | 18h30 | Uni Mail - Salle M1170, Bd du Pont-d'Arve 40, Genève

SPÉCULATION ALIMENTAIRE : QUE FONT MA BANQUE ET MON ASSURANCE?

Avec l'intervention de :
Yvan Maillard Ardent (Pain pour le Prochain) - Christian Sutter (Assurethic) - Léa Winter (FIAN International) - Leon Volet (Collectif contre la spéculation sur les matières 1ères)

Soirée court-métrage/débat suivi d'un apéritif
L'Université est étrangère à l'organisation de cette manifestation

FEDERATION
GENEVOISE
DE COOPERATION



BROT FÜR ALLE
PAIN POUR LE PROCHAIN

ACTION DE CARÈME



4. BILAN DE LA CAMPAGNE "Exigeons la cohérence!", leçons apprises

Le point fort de cette campagne est tout d'abord le thème de la campagne, ensuite les moyens d'actions concrets que l'on a pu partager lors de la conférence et qui se trouvent dans le guide sous forme de lettres détachables. Et enfin les recommandations faites aux autorités qui sont simples et faciles à mettre en œuvre.

Le point faible de cette campagne a été incontestablement la recherche de financement puisque FIAN Suisse a dû écourter la campagne de 4 mois, ce qui a eu des répercussions sur les recherches : les communes ont eu très peu de temps pour répondre au questionnaire que nous leur avons soumis. Et nous avons dû abandonner la partie concernant le secteur privé, banques et assurances. Il est à noter que cette partie aurait de toute façon été beaucoup plus complexe que prévu – vu la difficulté à rencontrer les acteurs concernés – et qu'il aurait fallu des mois supplémentaires pour pouvoir la réaliser. Enfin, la conférence de lancement de la publication qui devait avoir lieu en mars 2014 a dû être annulée.

Les objectifs ont cependant pu être en bonne partie atteints car les rencontres avec les autorités, l'envoi des questionnaires et les recommandations présentées dans le guide qui leur a été envoyé de manière électronique, ont participé à la sensibilisation des autorités cantonales et communales genevoises sur leur rôle dans le respect, la protection et la réalisation du droit à l'alimentation dans les pays du Sud. A travers le guide, nous leur avons donné des moyens d'agir. La population a pu être également sensibilisée par la conférence et par le guide, distribué en masse de manière électronique et sur les réseaux sociaux.

5. BILAN COMPTABLE et descriptif

RAPPORT FINANCIER CAMPAGNE "EXIGEONS LA COHERENCE!" POUR LE DROIT A L'ALIMENTATION

Avril-novembre 2013 - 8 mois

Soumis à la FGC – comparaison **budget et frais réels**

#	DEPENSES	BUDGET	REELS
A. Rencontres autorités cantonales et communales			
1	Organisation, préparation, suivi, synthèse des débats (7 semaines)	11354.00	11354.00
	Sous-total	11354.00	11354.00
B. Projection du film			
2	Location de salle	54.00	54.00
3	Droits d'auteur et droits de diffusion	0.00	0.00
4	Apéritif	560.00	560.00
5	Graphisme des affiches et flyers	0.00	0.00
6	Impression des affiches et flyers	94.50	94.50
7	Distribution des affiches et flyers (Flyerspot)	175.00	175.00
8	Annonces dans les journaux	579.10	579.10
9	Elaboration du matériel publicitaire avec les fournisseurs et suivi (1 semaine)	1622.00	1622.00
10	Organisation et promotion de la projection du film (2 semaine)	3244.00	3244.00
	Sous-total	6328.60	6328.60
C. Guide			
11	Graphisme du guide "Agir ici pour le respect du droit à l'alimentation dans les pays de	780.00	872.00
12	Impression du guide "Agir ici pour le respect du droit à l'alimentation dans les pays de	700.00	734.40
13	Envoi par courrier du guide	20.00	20.00
14	Recherches, rédaction, relectures (11 semaines)	17842.00	17842.00
	Sous-total	19342.00	19468.40
Total Campagne		Total	37024.60
		Déficit	-126.40

Plan de financement

Contributions propres	3400.00
Contribution demandée à la FGC (2/3)	24625.00
Contribution demandée à Pain pour le prochain (acquise)	3000.00
Contribution demandée à Action de Carême (acquise)	3000.00
Diverses contributions reçues	3000.00

- | # | DESCRIPTIF |
|----|--|
| 1 | Base hebdomadaire à 100% de CHF 1'622, charges et frais annexes compris (salaire CHF 1'350, charges patronales CHF 162.-, frais généraux CHF 110.-). $1'622 * 7 = 11'354$ |
| 2 | Location d'une salle à l'université de Genève = 525 CHF - 471 réductions = 54 CHF |
| 3 | les courts métrages diffusés étaient libres de droits |
| 4 | Apéritif proposé à la fin de la projection - partenariat avec des producteurs bio locaux. |
| 5 | création du visuel réalisé par Sillage. 200 CHF - 200 CHF de réduction = 0 CHF |
| 6 | Impression par Promo-usine. 400 flyer et 50 affiches |
| 7 | Distribution des affiches et flyers par Flyerspot |
| 8 | 2 annonces dans gauche hebdo + 1 annonce dans le temps |
| 9 | Base hebdomadaire à 100% de CHF 1'622, charges et frais annexes compris (salaire CHF 1'350, charges patronales CHF 162.-, frais généraux CHF 110.-). $1'622 * 1 = 1'622$ |
| 10 | Base hebdomadaire à 100% de CHF 1'622, charges et frais annexes compris (salaire CHF 1'350, charges patronales CHF 162.-, frais généraux CHF 110.-). $1'622 * 2 = 3'244$ |
| 11 | Mise en page d'un document A5 d'une cinquantaine de pages et livraisons des fichiers pour impression |
| 12 | Impression de 100 copies du guide auprès de la Fondation Trajets |
| 13 | Envoi de 20 exemplaires du guide à nos partenaires et bailleurs, et participants à la campagne |
| 14 | Base hebdomadaire à 100% de CHF 1'622, charges et frais annexes compris (salaire CHF 1'350, charges patronales CHF 162.-, frais généraux CHF 110.-). $1'622 * 11 = 17'842$ |

**Frais généraux*

La somme de CHF 110.- par semaine correspond à l'addition d'un tiers du loyer du bureau, soit 95 CHF par semaine (2/3 étant payés par FIAN International qui occupe les 2/3 de la surface du bureau) et d'un tiers des coûts du téléphone, soit 15 CHF par semaine. Ces frais généraux ne sont payés que pour le temps effectivement alloué à la Campagne, c'est-à-dire 32 semaines à plein temps entre avril 2013 et mars 2014.

**Charges patronales*

12% du salaire hebdomadaire à 100% de CHF 1'350.- = CHF 162.-